



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 19 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 décembre 2025 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Marie-Hélène CROZAT, Jean-François JAFFUEL, Claude VIENNOT, Jessica GIRAUD, Pascal MATHIEU, Elodie MICHALET, Aurélie CHANAS, Sylvère FAURE, Pascale DESSUS

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Christine RICHIOUD-BEDDAR (procuration à Stéphanie NOUGUIER),

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Romain FOULHOUX, Clément GIRAUD.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : Chantal POLLIEN, secrétaire administrative.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Marie-Hélène CROZAT est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### 1 - Approbation du compte rendu du 25 NOVEMBRE 2025

Le compte rendu du 25 NOVEMBRE est approuvé par 11 voix POUR

### 2- ENQUETE PUBLIQUE

Madame le Maire informe le conseil de l'ouverture d'un enquête publique environnementale comportant une demande d'autorisation de prélèvement pour l'irrigation concernant le bassin versant de la Drôme des Colline et le bassin versant de la Galaure présentée par l'Organisme Unique de Gestion Collective de la Drôme.

Cette enquête a débutée le 24 novembre et se termine le 29 décembre inclus.

La commune de Charmes sur l'Herbasse est concernée par le projet sur l'unité de gestion de la Galaure. Une autorisation environnementale est sollicitée et concerne l'ensemble des prélèvements à des fins d'irrigation pour une durée de 5 ans jusqu'en 2028. Les volumes annuels sollicités par le projet s'élèvent, pour l'ensemble de l'unité de gestion de la Galaure, à 5,882 Mm<sup>3</sup>.

Le projet inclut une demande de volume spécifique pour l'étiage, concernant la sous-unité de gestion « bassin topographique » de la Galaure. Ce volume d'étiage est décroissant sur la durée du projet, dans le cadre d'un programme de retour à l'équilibre.

Pas d'observation de la part du conseil.

### **3 - SIEH**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal Des Eaux de l'Herbasse  
Considérant que le présent rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité, ventilée par grands domaines de compétences,  
Considérant que ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire en Conseil municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU,**

Donne acte de la communication du rapport d'activité 2024 du SIEH

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

### **4- ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**

Madame le Maire présente la demande de l'AMF concernant une motion pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes « Libre administration des collectivités, autonomie financière et fiscale, principe de subsidiarité.

Le conseil municipal, après débat, ne donne pas suite à cette motion.

### **5- COMPTE RENDU DE COMMISSIONS**

#### **5.1 - Urbanisme :**

Suite à une rencontre entre la commune, le sous-préfet et le directeur des ABF, il est donné un avis favorable au permis de construire d'Habitat Dauphinois (zone EPORA).

## 5.2 – Environnement :

Rendu de la commission sur le projet de requalification du champ de Mars en présence de l'ATELIER LD, le CAUE, les services de l'agglomération (mobilité et assainissement/eaux pluviales) et le Département (routes).

Une prochaine réunion en janvier abordera les points financiers (subventions).

## 5.3 – Affaires scolaires :

Demande de Mme GUABELLO relative à un projet de sortie scolaire en vélo.

Le budget prévisionnel présente une participation financière de la commune à hauteur de 290 €. LA COMMUNE DE Bathernay n'a pas encore rendu réponse, il conviendra de déduire sa participation de ce montant.

Accord du conseil.

## 5.4 – Communication :

Prochaine distribution du bulletin municipal

Présentation pour les vœux d'un diaporama sur les actions réalisées en 2025.

Participation de l'école publique sur le thème de la bio diversité.

## 5.5 – SIABH :

Suite à réunion avec les Maires représentants les communes du syndicat, le syndicat continue encore pour une année le temps de revoir les différentes possibilités de fonctionnement de celui-ci.

## 5.6 – Voirie :

Accord de prise en charge par la commune de Bathernay sur le devis du chemin desservant une habitation de Bathernay.

Il faudra voir les modalités d'entretien de ce chemin avec Bathernay car celui-ci est également emprunté par les exploitants agricoles pour la sortie des champs.

## 5.7 – Associations :

Revente du frigo de la cantine à l'ACCA

Assemblée générale du café du Facteur : bilan très positif.

Santé Haute Herbasse : accompagnement d'une famille en cours.

## 12 – QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Séance levée à 21 H 00

Stéphanie NOUGUIER  
Maire



Marie-Hélène CROZAT  
Secrétaire

